



235, rue de l'Isle- 73500 Modane - Tél. 04 79 05 18 33 - Fax 04 79 05 25 38
E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr- Site web : albaron.croix-rouge.fr

« Recyclage B.N.S.S.A. »

Du 26 au 28 avril 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que pour être valide à nouveau votre B.N.S.S.A, vous devez suivre les trois derniers jours du stage et être reconnu apte lors des épreuves de l'examen « recyclage ».

Veillez trouver ci-dessous des renseignements sur votre formation, ainsi qu'un dossier d'inscription que vous voudrez bien nous retourner dûment complété afin d'être inscrit à la formation:

- Du règlement des frais d'inscription de **50 €** pour la formation individuelle et **100 €** pour la formation professionnelle , à l'ordre de « CRF Albaron ».
- D'une enveloppe format A4 à votre adresse et timbrée **à 20 g** pour l'envoi du diplôme.
- Des copies des diplômes ou attestation : PSE 1 ou PSE 2 + formation continue 2019, B.N.S.S.A.
- le certificat médical – **selon le modèle ci-joint** – complété moins de 3 mois avant la formation

⚠ : Votre participation à la formation vous sera confirmée ultérieurement en fonction de nos disponibilités.

Le coût de la formation à titre individuel est de 484 € en pension complète et enseignement compris.

La Croix-Rouge française est habilitée à passer une convention avec votre entreprise dans le cadre de la Formation Professionnelle.

Pour bénéficier de cette mesure, **consultez votre employeur.**

Une convention établie en double exemplaire par nos soins lui parviendra pour signature.

Au cours de la formation seront établis le certificat de présence et la facture.

Pour un financement de ces formations, renseignez-vous auprès du PRAO et du CARIF/OREF.

Nos formations PAE PS sont référencées sur leur site:

<http://www.intercariforef.org/formations/recherche-formations.html>

<http://www.rhonealpes-orientation.org/>

Merci de bien vouloir nous consulter pour tout devis ou convention de formation.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître votre décision le plus tôt possible. Vous pouvez arriver la veille de la formation (avant 20 heures pour bénéficier du repas).

Le coût pour repas du soir, nuit et petit déjeuner est de 69 €.

La formation commence à 8h30 heures le premier jour et se termine aux alentours de 12 heures le dernier jour.

Vous pouvez être accompagné(e), la région offrant des possibilités de visites.

Vous pouvez profiter de votre venue pour prolonger votre séjour : journée au ski , forfait de ski et location du matériel à tarif réduit, randonnée pedestre ou raquettes, visite des musées , excursion à Suze ou Turin en Italie, l'art Baroque en haute Maurienne... Suite à votre formation, vous bénéficierez d'une réduction de 50% sur les frais de pension (4 jours de formation = 4 journées à 50%) selon disponibilités, profitez-en pour découvrir les lieux magnifiques et les nombreuses activités qui entourent le centre national de formation l'Albaron avant ou après votre formation.

Dans l'attente de vous recevoir, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La direction

L'ALBARON - Centre national de Formation

235, rue de l'Isle -- 73500 Modane -Tél. 04 79 05 18 33 - Fax 04 79 05 25 38 E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr - Site web : albaron.croix-rouge.fr



PRÉFECTURE de la SAVOIE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
De la PROTECTION CIVILE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
RECYCLAGE AU BREVET NATIONAL DE SÉCURITÉ ET SAUVETAGE AQUATIQUE

M. Mme Melle

NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom :

Profession :

Date et Lieu de Naissance :

Adresse :

Situation de famille :

Diplômes scolaires et universitaires :

Situation professionnelle :
(Préciser l'Administration de tutelle ou les références de l'employeur)

Diplômes et brevets sportifs détenus

B.N.S. ou B.N.P.S. ou A.F.P.S. numéro

Date d'obtention :
Lieu d'obtention :

A.F.C.P.S.A.M. [PSE1] numéro

Date d'obtention :
Lieu d'obtention :
Formation continue

Mention Ranimation/C.F.A.P.S.E / PSE 2 .numéro

Date d'obtention :
Lieu d'obtention :
Formation continue

B.N.S.S.A numéro

Date d'obtention :
Lieu d'obtention :
Formation continue

Associations et organismes ayant préparé le candidat

Observations diverses

Date

Signature



235, rue de l'Isle - 73500 Modane - Tél. 04 79 05 18 33 - Fax 04 79 05 25 38
E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr- Site web : albaron.croix-rouge.fr

RÉSERVÉ À LA DIRECTION DU CENTRE :

<i>Arrivée</i>	<i>Acompte</i>
----------------	----------------

A retourner **dernier délai** 1 mois avant le début de la formation avec :

- Du règlement des frais d'inscription de **50 €** pour la formation individuelle et **100 €** pour la formation professionnelle à l'ordre de « CRF Albaron ».
- D'une enveloppe format A4 à votre adresse et timbrée **à 100 g** pour l'envoi du diplôme.
- Des copies des diplômes ou attestation : PSE 1 ou PSE 2 + formation continue 2021, B.N.S.S.A.
- le certificat médical – **selon le modèle ci-joint** – complété moins de 3 mois avant la formation

Ecrire lisiblement en capitale d'imprimerie.

**DOSSIER D'INSCRIPTION
RECYCLAGE DU BNSSA**

DU : / AU / / 2022

Arrivée prévue le : à H en train en voiture

N° NIVOL (*réserve CRF*) : Civilité: Mme Mr
Nom d'usage : Nom de naissance :
Prénoms :

Date de naissance : Lieu : Dépt :
Pays de naissance : Nationalité :

Adresse exacte et complète :

Code Postal : Ville : Pays :

Tél dom : Tél trav : Portable :

E-mail :

Profession précise :

Personne à prévenir en cas d'accident

NOM, Prénom :

Tél. journée : Tél soirée :

FORMATION PROFESSIONNELLE (à remplir par l'employeur)

Je soussigné, (titre et qualité)

Raison sociale de l'employeur

Sollicite l'inscription de M.....

Dans le cadre de la formation professionnelle continue (incidence à l'application de la loi N° 71.575 du 16 Juillet 1971) et m'engage à honorer la facture établie par la Croix-Rouge française, organisme formateur.

CACHET ET SIGNATURE
DE
L'EMPLOYEUR

Participant présenté par la Croix-Rouge française

le NIVOL du participant est indispensable :

Les frais supplémentaires (arrivée la veille,...) sont à facturer à DT. U.L. Autre.

Numéro de la structure :

Attention : Si rien n'est précisé, ces frais supplémentaires seront facturés à la DT.

Afin que l'inscription soit validée, il est nécessaire que les données du participant soient à jour dans la base contacts (formations, adresse, ...) et que les accords ci-dessous soient donnés :

Le président de la DT ou par délégation le D.T.U.S. ou le D.T.U.S.A. Formation
(nom prénom, fonctions et cachet de la DT)

Signature et cachet de la DT indispensables

Cochez la formule choisie :

Enseignement, hébergement et pension complète

Enseignement et repas de midi seul.

Aptitude médicale :

Je certifie sur l'honneur ne présenter aucune contre-indication d'ordre médical à communiquer à la Croix-Rouge française qui pourrait entraver le plein exercice des activités liées à cette formation.

J'atteste avoir été vacciné contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite et avoir été informé qu'il était recommandé un rappel tous les 20 ans (tous les 10 ans à compter de 65 ans) ainsi qu'une vaccination contre l'hépatite B pour les secouristes. A défaut d'être à jour de mes vaccinations, je m'engage à en informer le médecin référent de la Croix-Rouge française, soit directement, soit par l'intermédiaire de mon médecin.



Annulation/ Désistement :

- Dès la prise en compte de votre demande d'inscription, les frais administratifs et d'inscription **50,00 € (100,00 € pour la formation professionnelle)** seront dus à la structure de formation, même en cas d'annulation.
- En cas d'annulation à moins de 10 Jours du début de la formation, les frais pédagogiques **280 € (395 € pour la formation professionnelle)** restent dus à la structure de formation.

Date et signature du participant précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé" :



235, rue de l'Isle - 73500 Modane - Tél. 04 79 05 18 33 - Fax 04 79 05 25 38
 E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr- Site web : albaron.croix-rouge.fr

Recyclage du B.N.S.S.A. Matériel nécessaire

1. Natation :

- Maillots de Bain, short et tee-shirt OBLIGATOIRES
- 2 Serviettes de Bain.
- Vêtements chauds de rechange.

Recyclage du BNSSA Projet de programme

	J1	J2	J3
08 h 00	Accueil et Présentation	Réglementation	E
09 h 00			X
10 h 00	Piscine	Piscine	A
11 h 00			M
			E
			N
			PISCINE
		12 h 00	
		13 h 00	
14 h 00	Règlementation	Secourisme Réglementation	
15 h 00			
16 h 00 à 18 h 00			



235, rue de l'Isle - 73500 Modane - Tél. 04 79 05 18 33 - Fax 04 79 05 25 38
E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr- Site web : albaron.croix-rouge.fr

Recyclage Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique Certificat médical

Je soussigné M.....,

docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

M.....

né(e) le.....

deumeurant à.....

.....

et avoir constaté qu'il (elle) :

- ne présente à ce jour, à ma connaissance, aucune contre indication cliniquement décelable, physique ou psychique, pour suivre une formation active en collectivité à la Croix-Rouge française.
- est à jour des vaccinations suivantes : Diphtérie, Poliomyélite, Tétanos

Etabli à la demande de l'intéressé et remis en mains propres pour faire valoir ce que de droit.

Fait à

Le

NOM, cachet et signature du médecin :



235, rue de l'Isle - 73500 Modane - Tél. 04 79 05 18 33 - Fax 04 79 05 25 38
E-mail : c.albaron@croix-rouge.fr- Site web : albaron.croix-rouge.fr

RECYCLAGE:

Les titulaires du Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique sont astreints, tous les 5 ans, à une session de recyclage et de perfectionnement à l'issue de laquelle ils reçoivent un certificat validant leur aptitude à la surveillance et au sauvetage.

Ils doivent fournir l'attestation de formation continue PSE1 ou PSE2 2019/2020, formation continue annuelle et obligatoire (arrêté du 24 mai 2000).

Vérification du maintien des acquis : **Arrêté du 22 juin 2011 publié au JORF du 30 juin 2011**

« Epreuve n° 1 » :

Elle consiste en un parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres, en bassin de natation, comprenant :

- un départ du bord du bassin ou d'un plot de départ, suivi de 25 mètres nage libre en surface ;
- deux parcours de 25 mètres, comprenant chacun 15 mètres en immersion complète sur un trajet défini (matérialisé au fond et sur les bords), sans que le candidat ne prenne appui ;
- une plongée dite « en canard », suivie de la recherche d'un mannequin qui repose entre 1,80 mètre et 3,70 mètres de profondeur ; le candidat remonte le mannequin en surface, puis le remorque sur 25 mètres, visage hors de l'eau.

La position d'attente du mannequin au fond de l'eau est indifférente et est située à 5 mètres au plus de la fin du parcours ; le mannequin doit être de modèle réglementaire, c'est-à-dire d'un poids de 1,5 kg à une profondeur d'un mètre. Lors du remorquage le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, pour cela la face visage du mannequin doit se trouver au dessus du niveau de l'eau.

A chaque virage, le candidat doit toucher la paroi verticale du bassin ou un repère matérialisé. L'épreuve est accomplie sans que le candidat ne reprenne pied. Cependant, celui-ci est autorisé à prendre appui au fond, lors de la saisie et de la remontée du mannequin. Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince-nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être jugé apte, le candidat doit réaliser l'épreuve, dans les conditions prescrites ci-dessus, en moins de **3 minutes, lors de la vérification de maintien des acquis.**

Un délai minimum de 10 minutes de récupération doit être laissé au candidat avant une autre épreuve.

« Epreuve n° 3 » :

Elle consiste à porter secours à une personne en milieu aquatique comprenant :

- le sauvetage d'une personne qui simule une situation de détresse se situant à 15 mètres au moins et 25 mètres au plus du bord ;
- la victime saisit le sauveteur de face ; après s'être dégagé de la situation, le sauveteur transporte la victime vers le bord en sécurité ; pendant le parcours le sauveteur rassure la victime ;
- le sauveteur sort la victime de l'eau sans utiliser les échelles ou tout autre moyen matériel ;
- après avoir sécurisé la victime, le candidat effectue une vérification des fonctions vitales et ensuite, il explique succinctement sa démarche.

Le candidat effectue l'épreuve en short et tee-shirt. Le port d'une combinaison, lunettes de piscine, masque, pince nez ou tout autre matériel n'est pas autorisé.

Pour être déclaré apte, le candidat doit réaliser correctement l'ensemble de l'épreuve.